

Consultation du public sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour la réserve aquatique de la rivière Sainte-Marguerite

En tant que propriétaires de chalets et membres de l'Association des Amis du lac Résimond, nous sommes très heureux d'être reçus par les membres de la Commission, afin de pouvoir exprimer notre point de vue relativement à l'implantation de la réserve aquatique de la rivière Ste-Marguerite.

Vous comprendrez notre intérêt, puisque ce projet nous implique directement par l'implantation dans notre secteur d'une réserve où nos développements personnels seront définitivement encadrés par les objectifs fixés dans les documents du Ministère.

Il faut dire que la consultation d'aujourd'hui ne nous prend pas par surprise. Nous avons déjà été alertés, il y a cinq ans, lorsque le maire de la municipalité de Ste-Rose-du-Nord, M. Laurent Thibeault, annonçait dans les médias régionaux des développements importants où figurait notre secteur. Le maire caressait en effet le projet d'étendre la gestion de sa municipalité à un environnement plus étendu qui pouvait même comprendre tout le canton Durocher. Nous étions donc visés dans ce programme et c'est pour en savoir davantage que nous avons invité M. Thibeault à notre assemblée générale d'avril 2007. Il nous avait alors exposé sans détour les avantages que nous pourrions retirer en devenant citoyens de sa municipalité. De locataires des terres publiques gérées par la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, nous serions propriétaires des terrains acquis par Ste-Rose et revendus tant aux propriétaires actuellement gérés par des baux qu'aux nouveaux propriétaires de terrains mis en vente par la municipalité, surtout les terrains de la plage qui auraient déjà trouvé, selon lui, des intéressés prêts à y construire de grosses maisons. Il faudrait évidemment prolonger le réseau électrique ainsi que la ligne téléphonique à partir du lac Rouge jusqu'au lac Résimond et organiser tous les services normalement requis dans une municipalité (cueillette des déchets; entretien des chemins; etc.). Bref, le maire avait fait miroiter aux membres les bienfaits de la vie citadine tout en ne cachant pas que son projet visait à accroître les revenus de sa petite municipalité qui doit compter sur de nouvelles sources pour assurer sa survie.

Après son départ, les membres avaient exprimé leurs opinions sur cette nouvelle opportunité qui leur aurait permis éventuellement de prendre leur retraite dans leurs chalets transformés en maisons. D'emblée un consensus s'était très rapidement établi sur une position de refus, et cela pour deux raisons principales. D'abord il serait impossible de transformer nos chalets d'été pour en faire des demeures permanentes parce que la plupart des chalets sont construits trop près du lac en raison des contraintes géographiques et qu'ils ne peuvent être agrandis ou dotés d'un deuxième étage selon les lois du Ministère de l'Environnement. Mais surtout les membres ont fait ressortir qu'ils avaient organisé leur mode de vie en fonction d'un respect d'un environnement naturel qu'ils s'efforcent de conserver et de développer tout en dotant leurs demeures de sources provenant d'énergie renouvelable. C'est ce cadre champêtre qu'ils voulaient continuer de privilégier.

Voilà pourquoi ils avaient demandé au président d'envoyer au préfet de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, M. Jean-Marie Claveau, une lettre exprimant leur ferme décision d'appuyer le projet de réserve dont avait parlé le maire et qui s'est avéré être le document intitulé : *Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite*, de juin 2005.

La lettre fut envoyée le 2 mai 2007. Une copie de ce document a été remise au secrétaire de la réunion préparatoire à la consultation d'aujourd'hui. Cette réunion a eu lieu en avril 2010, à St-Honoré. Nous avons participé avec intérêt à cette journée d'information au cours de laquelle nous avons exprimé notre totale adhésion à la création de cette réserve de biodiversité dans laquelle nous voulons continuer à protéger et développer harmonieusement notre environnement.

Comme vous pouvez le constater, **l'approbation que nous sommes venus exprimer officiellement devant cette commission** a fait l'objet d'un choix éclairé, fondé sur l'amour d'un coin de nature que nous avons le privilège de fréquenter, ce qui nous oblige en retour à des actions de protection que nous pratiquons depuis de nombreuses années et dont nous voudrions vous faire part brièvement en terminant.

Il est important que vous sachiez que les 14 propriétaires de chalets qui entourent le lac Résimond ne vivent pas de façon individualiste. Bien au contraire. Après la dissolution des clubs privés de pêche et de chasse, en 1980, nous nous sommes regroupés dans une association sans but lucratif, les *Amis du lac Résimond*, non seulement dans le but d'informer et de représenter les membres auprès des différents ministères et organismes concernés, mais aussi dans le but de promouvoir chez les membres un sentiment d'appartenance et de conservation des ressources environnantes. La cotisation volontaire versée chaque année sert surtout à l'entretien du chemin principal qui nécessite de la machinerie lourde. Cette corvée annuelle d'une journée à laquelle la plupart collaborent est suivie de l'entretien des bordures du chemin à raison de 0.8 kilomètre par propriétaire. Une telle collaboration engendre le plaisir d'accéder à ce territoire dans un environnement beau et sécuritaire.

Des opérations ponctuelles ont été réalisées au cours des années passées dans le but mieux profiter des ressources locales. Nous en mentionnons deux.

Étude sur la reproduction de la truite du lac. En collaboration avec le Ministère de la faune, les membres ont participé, entre 1985 et 1988, à une étude approfondie sur la truite, qui consistait à enregistrer et mesurer les prises tout en notant le temps de pêche. Nous avons sollicité cette recherche, parce que nous avons noté une baisse des succès de pêche de même qu'une diminution de la grosseur des poissons. Nous avons obtenu la fermeture du lac pour la pêche sur la glace qui attire un nombre très considérable de pêcheurs en raison de son accessibilité. Après un moratoire de trois ans et l'amélioration des lieux de frai, les résultats positifs ont permis de reprendre les activités normales dans un lac toujours fréquenté par de nombreux pêcheurs attirés par une truite réputée pour sa vigueur et son goût raffiné.

Coupe de bois. Entre 1990 et 1993, on a noté une coupe de bois exagérée dans notre secteur. Nous sommes alors intervenu auprès du Ministère concerné pour que l'on cesse l'attribution de ces permis de coupe qui en amenaient certains à couper au-delà de cent cordes de bois en cumulant plusieurs permis. Actuellement seuls les propriétaires de chalet ont la permission d'effectuer cette coupe pour fin domestique.

Nous pourrions ajouter bien d'autres exemples qui illustrent notre souci de veiller à la sauvegarde de notre environnement. Qu'il nous suffise de mentionner que les membres ont toujours accepté de limiter la force de leur moteur de chaloupe à un maximum de 9.9 hp et que la plupart se déplacent, soit en canot, soit en pédalo. Vous comprenez pourquoi les membres conservent leur chalet très longtemps et qu'ils veillent à trouver un acheteur approprié aux fins poursuivies par notre association lorsqu'ils doivent s'en départir.

Tout ceci explique pourquoi nous adhérons sans restrictions à ce projet de réserve. D'ailleurs nous ne voyons pas comment le lac Résimond pourrait ne pas y figurer. Il se déverse dans la magnifique vallée de la rivière et il occupe un lieu stratégique à l'entrée de cette vallée lorsqu'on l'aborde par la route régionale. De plus c'est un endroit très recherché autant par les visiteurs que par les habitués qui viennent régulièrement pour pêcher, se promener, se baigner ou se divertir sur une plage sauvage et accessible facilement par la route.

Recommandations

Comme rien n'est mentionné dans les documents concernant la gestion de la réserve de la rivière Ste-Marguerite, il nous semble que **cette responsabilité devrait relever de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay**, qui gère les baux de villégiature et possède déjà le personnel requis pour prendre en charge la supervision de cette réserve. Il serait souhaitable que cet organisme mette sur pied un comité pour la surveillance et l'application des règlements établis pour le bon fonctionnement de la réserve. Notre association serait évidemment disposée à nommer un de ses membres pour faire partie du comité.

Enfin nous nous permettons une seconde recommandation, de caractère plus pratique. Les documents de présentation signalent que la coupe de bois sera dorénavant interdite dans la réserve. Sans contester les objectifs de préservation de la forêt, il serait souhaitable, à notre avis, de **permettre aux propriétaires de chalets de continuer à demander un permis de coupe de bois** au Ministère concerné, en limitant le nombre de mètres cubes à prélever. Le sérieux avec lequel les membres veulent participer de tout cœur à votre projet devrait suffire à enlever tout soupçon sur d'éventuels abus.

Merci de votre attention.

Association des Amis du lac Résimond, le 23 avril 2012

Jacques Perron, secrétaire-trésorier